

BUREAU DU 28 JANVIER 2026
PROJET PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR :

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
- II. Validation du compte-rendu du bureau du 3 décembre 2025(PJ2)

Partie délibérative :

- III. Demande de subvention pour l'animation des postes contrat de rivières
- IV. Attribution du marché public n°2025-012 : Soutien à l'animation de la filière forêt/bois 2026-2027 – lot n°1 et 2 (PJ3)
- V. PAEC 2023-27 – Campagne MAEC 2027-31 (PJ4)
- VI. Avenant n°3 à l'accord-Cadre d'assistance et maintenance informatique serveur et postes de travail, logiciels bureautiques, sécurité et sauvegarde (2022-005) (PJ5)
- VII. Prolongation d'une convention avec le CDG 74 pour un accompagnement à la demande du SIAC (PJ6)

Partie informative :

GEOPARC

- VIII. Diagnostic des mobiliers et panneaux pédagogiques des géosites (PJ7, PJ8)
- IX. Temps forts du Géoparc 2026 (PJ9)

POLITIQUES CONTRACTUELLES

- X. Point d'information sur le PEB et le renouvellement de son conseil d'administration

DIVERS

- XI. Agenda
- XII. Questions diverses

Délégués présents :

PFLIEGER Géraldine, Présidente
CHESSEL Pascal, 3^{ème} Vice-président
BERTHIER Marie-Pierre, 4^{ème} Vice-présidente
DEAGE Joseph, 5^{ème} Vice-présidente
DENNE Jean-Claude
COLOMER Gérard
TRABICHET Yannick, Présidente CCHC

Absents/excusés :

THOMAS Gil, 1^{er} Vice-président
MUTILLOD Christophe, 2^{ème} Vice-président
ARMINJON Christophe, Président Thonon Agglomération
LEI Josiane, Présidente CCPEVA

- **D1-JANV2026 - Demande de subvention pour l'animation des postes contrat de rivières**
- **D2-JANV2026 - Attribution du marché public n°2025-012 : Soutien à l'animation de la filière forêt/bois 2026-2027 – lot n°1 et 2**
- **D3-JANV2026 - PAEC 2023-27 – Campagne MAEC 202**
- **D4-JANV2026 - Avenant n°3 à l'accord-Cadre d'assistance et maintenance informatique serveur et postes de travail, logiciels bureautiques, sécurité et sauvegarde (2022-005)**
- **D5-JANV2026 - Prolongation d'une convention avec le CDG 74 pour un accompagnement à la demande du SIAC**

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Bureau désigne Monsieur Gérard COLOMER secrétaire de séance.

II. Validation du compte-rendu du bureau du 3 décembre 2025

Le compte rendu est validé.

III. Demande de subvention pour l'animation des postes contrat de rivières

Madame Géraldine PFLIEGER, Présidente du SIAC, rappelle au Bureau Syndical qu'afin de piloter, animer et mettre en œuvre le contrat de rivières des Dranses et de l'Est lémanique, le SIAC en tant que structure porteuse de la procédure, s'est doté du personnel nécessaire.

Dans le cadre de la phase opérationnelle, le financement des postes est prévu pour la mise en œuvre des actions de la GeMAPI et la coordination du bassin versant. Compte tenu également de la délégation partielle de la compétence GeMAPI au SIAC par Thonon-Agglomération, du transfert de la compétence GeMAPI au SIAC par la CCHC et la CCPEVA, et de la reconnaissance du Syndicat en tant qu'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), cinq postes ont été créés au fil du temps et du développement des actions afin d'assurer les engagements et les opérations à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GeMAPI du syndicat en tant qu'EPAGE.

Vu la délibération D18_JUIL19 du 11 juillet 2019 du comité syndical du SIAC, précisant les missions du SIAC et approuvant les nouveaux statuts du syndicat,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB – 2019- 0051 du 7 octobre 2019 approuvant la modification des statuts du SIAC,

Vu la délibération D8_MARS23 du 30 mars 2023 du comité syndical du SIAC, approuvant la modification des statuts du SIAC en le transformant en un syndicat « à la carte » au 01/01/2024,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2023-0021 du 16 novembre 2023 approuvant la modification des statuts du SIAC en le transformant en un syndicat « à la carte » au 01/01/2024,

Vu la délibération du comité syndical du SIAC du 2 octobre 2019, approuvant la convention avec Thonon Agglomération, déléguant la compétence GeMAPI au SIAC par cette intercommunalité membre du syndicat,

Vu la délibération D27_OCT23 du 5 octobre 2023 du comité syndical du SIAC, créant deux postes dans le cadre du transfert à la carte de la compétence GeMAPI par la CCHC et la CCPEVA à effet au 01/01/2024,

Vu la délibération D36_DEC23 du 14 décembre 2023 du comité syndical du SIAC, mettant à jour le tableau des effectifs du syndicat afin de structurer et renforcer le service GEMAPI à partir du 01/01/2024 date d'effet du transfert de compétence à la carte,

Vu le Contrat de Rivières des Dranses et de l'Est Lémanique signé le 19 septembre 2017 par l'ensemble des partenaires,

Vu l'avenant n°1 au contrat de rivières des Dranses et de l'Est lémanique validé par la délibération D2_JANV20 du 30 janvier 2020 et signé le 9 juillet 2020 à Marin pour la seconde partie 2020-2022,

Vu le projet d'avenant n°2 au contrat de rivières des Dranses et de l'Est lémanique validé par la délibération D17_DEC22 du 8 décembre 2022 permettant de proroger la durée du contrat de rivières jusqu'au 30 juin 2024,

Considérant l'important travail d'intégration à mener en 2026 pour construire le programme du second Contrat de rivière,

Considérant que l'engagement des moyens techniques, financiers et des ressources humaines doit permettre la réalisation des actions de la GeMAPI et de la coordination du bassin versant et en assurant les missions suivantes :

- Gestion des boisements de berges et actions sur les Espèces Exotiques Envahissantes (ce temps de travail sera subventionné avec les travaux, donc sur les dossiers de subvention concernant les travaux) ;
- Gestion du transport sédimentaire (plan de gestion) ;
- Restauration de la Dranse de Morzine et ses autres affluents ainsi que le Brevon et les zones humides, sur le secteur de la CCHC ;
- Restauration des cours d'eau en Vallée d'Abondance et affluents de l'Est lémanique ainsi que les zones humides, sur le secteur de la CCPEVA ;
- Définition des Espaces de Bon Fonctionnement ;
- Fonctionnalités des milieux aquatiques du bassin versant ;
- Contractualisation : bilan et nouveau contrat eau-climat ;

Le SIAC sollicite une subvention auprès de l'agence de l'eau pour l'année 2026, pour une dépense d'animation éligible de 268 128 euros comprenant le coefficient 1,3 pour les frais de structure. Le taux de subvention sera précisé par l'agence prochainement dans le cadre de présentations techniques et financières du 12^{ème} programme.

Après en avoir débattu, le Bureau Syndical du SIAC :

- **AUTORISE** Mme la Présidente à solliciter les financements pour les postes listés ci-dessus aux partenaires financiers pour l'année 2026 et à signer au nom et pour le compte du SIAC, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente.

Les montants sont ajustés en séance en fonction du retour de l'Agence de l'Eau.

IV. Attribution du marché public n°2025-012 : Soutien à l'animation de la filière forêt/bois 2026-2027 – lot n°1 et 2

M. Pascal CHESSEL, Vice-Président du SIAC en charge des politiques contractuelles, rappelle que le SIAC a conventionné avec les 3 EPCI du Chablais pour réaliser des actions pour le développement de la filière forêt/bois. Le SIAC souhaite fortifier son soutien à la structuration de la filière forêt/bois sur le territoire du Chablais en ayant recours à des prestataires extérieurs pour réaliser les missions suivantes :

- Poursuivre les « Rendez-vous du Bois du Chablais » (thématique déjà traitée : les conflits d'usage en forêt, l'utilisation du bois local, le bois énergie, ...).
- Renforcer son soutien à la création et au développement technique pour les structures de regroupement de propriétaires forestiers.

Pour ce faire, le SIAC a lancé un accord-cadre alloti avec un lot pour chacune des missions citées ci-dessus. Les objectifs demandés aux prestataires sont les suivants :

- **Lot n°1 : Organisation des RDV du bois du Chablais** : Le SIAC souhaite poursuivre l'organisation de rencontres régulières dont l'objectif est de faire émerger des idées, des projets, et/ou de susciter des réflexions, puis d'apporter les premiers éléments concrets de réponse, aux entreprises de la filière locale, et/ou proche, et aux élus locaux (en fonction des thématiques abordées) et de leur proposer des éléments pour la réalisation de leurs projets ou en susciter.
- **Lot n°2 : Animation pour la création et soutien technique aux structures de regroupement de propriétaires forestiers** : Le SIAC travaille depuis longtemps sur le problème du morcellement du foncier forestier. L'objectif opérationnel de cette mission est de mettre en place des actions en faveur du regroupement de parcelles forestières afin de faciliter l'exploitation forestière et la mise en place d'une gestion durable au sein des forêts privées.

Cet accord-cadre est pour une durée initiale de 12 mois avec une reconduction tacite possible pour la même période. Le montant maximum de commande est le suivant :

- Lot n°1 : 18 000,00 euros HT maximum par an
- Lot n°2 : 40 000,00 euros HT maximum par an

L'annonce a été publiée au BOAMP le 11 novembre 2025, avec remise des offres le 15 janvier 2026 à 12h00. Cette annonce a fait l'objet de 18 retraits dont 11 avec l'intention de postuler. Il y a eu une offre par lot :

- **Lot n°1 : RDV du bois** : le Pôle Excellence Bois
- **Lot n°2 : animation structures de regroupement de propriétaires forestiers** : La Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc

Les critères d'analyse, de notation et de classement des offres sont la valeur technique à hauteur de 60% et le prix pour les 40% restants. Le rapport d'analyse des offres est présenté en séance.

Les conclusions de l'analyse de cette consultation sont les suivantes :

- **Financière** : Après une comparaison avec le précédent marché sur des missions analogues, les tarifs annoncés sont similaires ou en légère augmentation depuis 2024 (négociation pour le lot n° 1).
- **Technique** : Les offres répondent parfaitement aux attentes du territoire pour la réaliser de ces missions.

Après en avoir débattu, le Bureau Syndical du SIAC :

- **ATTRIBUE** le lot n°1 de l'accord-cadre 2025-012 sur l'organisation des RDV du bois du Chablais au Pôle Excellence Bois pour un montant maximum de 18 000,00 euros HT pour 12 mois,
- **ATTRIBUE** le lot n°2 de l'accord-cadre 2025-012 sur l'animation pour la création et soutien technique aux structures de regroupement de propriétaires forestiers à la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc pour un montant maximum de 40 000,00 euros HT pour 12 mois,
- **AUTORISE** Mme la Présidente du SIAC à signer tous les documents nécessaires pour l'attribution des lot n°1 et n°2 de l'accord-cadre 2025-012.

Monsieur Joseph DEAGE pose la question de l'allongement des pistes forestières (quels financeurs ?). Mme Yannick TRABICHET évoque le projet d'AFP avec desserte (+ de 100 propriétaires) avec la Société d'Economie Alpestre comme maître d'œuvre, avec un volet pastoral et forestier. Il est répondu que le marché a bien pris en compte un besoin plus élevé destiné à la réactualisation des schémas de desserte.

Monsieur Joseph DEAGE mentionne le projet de piste sous REYVROZ qui chemine jusqu'au LYAUD car les lieux disposent de bois non exploitables. Il faudrait relancer le projet dont les ¾ sont situés sur REYVROZ. La question des coupes sanitaires est évoquée. M. Gérard COLOMER précise que le SDIS 74 élabore des plans ainsi que le CD74. Mme Yannick TRABICHET mentionne la problématique de l'enfrichement des côteaues. Il est difficile d'obliger le privé à entretenir et parfois les pâturages sont également mal entretenus. M. Gérard COLOMER indique qu'une opération de ce type vient de se réaliser à BONNEVAUX (avec 50 % d'aide). Le SDIS 74 a recensé 40 départs de feux sur des espaces naturels.

V. PAEC 2023-27 – Campagne MAEC 2027-2031

La DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes prévoit de lancer en mai ou juin 2026 un Appel à Projets pour l'élaboration d'une nouvelle campagne de contractualisation de MAEC 2027-2031 dans les PAEC existants sur toutes les mesures du catalogue des MAEC régionales. Dans le but de négocier au mieux une enveloppe auprès du ministère de l'Agriculture, la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes a sollicité les opérateurs des PAEC existants pour connaître leurs attentes et leurs besoins.

Pascal CHESSEL explique à l'assemblée que la concertation entre professions agricoles, environnementalistes et collectivités au cours de l'année 2022, a permis de formaliser les principaux enjeux environnementaux du territoire du Chablais :

- Une très forte densité de zones humides réparties sur l'ensemble du territoire qui allient des enjeux de biodiversité, de régulation hydraulique et de qualité de l'eau.
- D'importantes surfaces pastorales à fort enjeu de préservation de la biodiversité floristique et faunistique, et de maintien de l'activité agro-pastorale (risque de fermeture), ces sites d'alpages abritent une diversité liée aux milieux ouverts, type galliformes de montagne et entomofaune. Cf document d'objectifs des sites Natura 2000 et plan biodiversité.

La première campagne 2023-2027 de MAEC a permis de contractualiser 41 PRA 3 et 3 MHU 1 pour une surface de 2 700 hectares représentant un budget de près de 1 million d'euros.

La deuxième campagne 2024-2028 de MAEC a permis de contractualiser environ 50 MAEC (PRA1 ; PRA3 ; ESP1 ; ESP2) pour un budget de 600 K€ et 18 MHU1 pour une surface de 560 hectares qui représentent un budget de 420 K€.

Cependant, lors de cette deuxième campagne, nous avons pu constater que pas moins de 114 exploitants agricoles ont demandé la mesure MHU1 (zones humides), pour une surface totale de 3 460 hectares, soit un budget de 2 370 000 euros.

Pascal CHESSEL propose que le SIAC renvoie le formulaire de demande d'informations qui présente le projet pour une potentielle campagne 2027 dont l'enjeu est d'amplifier le soutien financier des nombreuses exploitations qui utilisent des pratiques agricoles préservant la biodiversité, la régulation hydrique et la qualité de l'eau de notre territoire, via la MAEC MHU 1 (zones humides) pour un budget prévisionnel de 200 000 euros/an.

Après en avoir débattu, le Bureau Syndical du SIAC :

- **APPROUVE** la réponse à la demande d'informations de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes sur la base du projet permettant aux exploitants de contractualiser des MAEC MHU1 (zones humides) en 2027 sur le territoire du Chablais pour un budget prévisionnel de 200 000 euros/an.
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer le formulaire de demande d'information à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes.

Mme Yannick TRABICHET souhaite une information par EPCI sur les agriculteurs concernés par une contractualisation PAEC.

VI. Avenant n°3 à l'accord-Cadre d'assistance et maintenance informatique serveur et postes de travail, logiciels bureautiques, sécurité et sauvegarde (2022-005)

Madame Géraldine PFLIEGER, Présidente du SIAC, rappelle à l'assemblée qu'un marché d'assistance et maintenance informatique a été notifié à l'entreprise Arobase Informatique - XEFI le 21 juillet 2022.

Le SIAC utilise les produits Microsoft : la messagerie Exchange ainsi qu'Office 365. L'ensemble de ces licences est géré par notre prestataire Informatique et chacune possède sa propre ligne de prix au BPU.

Cependant, Microsoft a pris la décision d'arrêter définitivement les messageries Exchanges au 31 décembre 2025. C'est pourquoi, le SIAC doit procéder à la migration de ses boîtes actuelles vers la solution Office 365 Blue.

			Prix unitaire € HT	TVA 20%	Prix € TTC
PRIX A ANNULES	4.2	Licences messageries Microsoft Exchange	133.35	26.67	160.02
	5.1	Logiciel Microsoft Office 365	167.91	33.59	201.49
	5.2	Logiciel Microsoft Office 365 TSE	82.03	16.41	98.44
PRIX NOUVEAUX	5.3	Logiciel Microsoft 365 Blue	397.20	79.44	476.64
	5.4	Frais accès au service logiciel Microsoft 365 Blue (ponctuel)	925.00	185.00	1 110.00

Cette évolution, rassemble la messagerie et les Offices.

Après en avoir débattu, le Bureau Syndical du SIAC :

- **ANNULE** et **DE REMPLACE** les prix unitaires suivant au BPU de cet accord-cadre
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer cet avenant n° 3.

Ceci n'a pas d'incidence sur le montant annuel maximum de commande fixée à 30 000 € H.T.

VII. Prolongation d'une convention avec le CDG 74 pour un accompagnement à la demande du SIAC

Madame Géraldine PFLIEGER, Présidente du SIAC, rapporteur, rappelle aux membres du Bureau que :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose des missions facultatives

Considérant que des prestations diverses pourraient être nécessaires au SIAC dont notamment le recours à un accompagnement du Centre De Gestion, ayant pour objectif de mettre en œuvre les préconisations du diagnostic organisationnel, réunions et appui méthodologique, accompagnement à la demande, favoriser la conduite du changement,

Vu la proposition de convention du CDG pour un accompagnement,

Vu la Décision de la Présidente n° 2_2026, pour signer cette convention pour un accompagnement du CDG pour une durée de 6 mois, pour une mission totalisant un maximum de 4 journées par mois, (720 € pour une journée) soit 17 280 € TTC,

Après en avoir débattu, le Bureau Syndical du SIAC :

- **APPROUVE** la convention cadre pour un accompagnement à conclure avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie (cette délibération prolonge de 6 mois la décision 2_2026), pour une prolongation de 6 mois supplémentaire qui représente un maximum de commande de 17 280 € TTC, soit un montant maximum total possible annuel de commande de 34 560 € TTC,

- **AUTORISE** Mme la Présidente du SIAC à signer cette convention.

Partie informative :

GEOPARC

VIII. Diagnostic des mobiliers et panneaux pédagogiques des géosites

La note et le tableau de synthèse ci-joints sont présentés en séance par Mme Marie-Pierre BERTHIER.

Monsieur Joseph DEAGE questionne sur le site des VOUAS du LYAUD, l'idée étant de refaire un petit sentier. Le budget de renouvellement des panneaux sera étalé sur plusieurs années et probablement aidé financièrement par le CD 74 dans le cadre du contrat nature signé.

IX. Temps forts du Géoparc 2026

La note ci-jointe est présentée en séance par Mme Marie-Pierre BERTHIER.

POLITIQUES CONTRACTUELLES

X. Point d'information sur le PEB et le renouvellement de son conseil d'administration

Une information est donnée en séance. Mme Yannick TRABICHET note que le Cabinet GUSTAVE, qui est adhérent, travaille sur la problématique des façades d'AVORIAZ, dans le cadre d'une expérimentation avec la CCHC, coordonnateur, la Mairie de Morzine et donc ce BET structure

XI. Agenda

2026		
Bureau	Mercredi 28 janvier 9h30	SIAC
Comité	Jeudi 26 février 18h	Espace Tully
Bureau	Mercredi 4 mars 9h30	SIAC

XII. Questions diverses

Ce compte-rendu est validé par M. Gérard COLOMER, Membre du Bureau du SIAC et secrétaire de séance, avec accord pour diffusion

Le Secrétaire de séance,

Gérard COLOMER



A la suite de la validation du secrétaire de séance, ce compte-rendu est validé par Géraldine PFLIEGER, Présidente du SIAC avec accord pour diffusion.

La Présidente,

Géraldine PFLIEGER

Projet de renouvellement des panneaux pédagogiques des 20 géosites aménagés dans le cadre du Géoparc mondial UNESCO du Chablais

Cette note s'inscrit dans la continuité des démarches engagées depuis 2023, notamment la préparation de la convention avec le CD74, la note technique partagée lors de la réunion des DGS du 15 juillet 2024 et le plan d'action 2024-2025 du Pôle Géoparc, validé en Commission, Bureau et Comité syndical.

Elle constitue une étape préalable en vue de formaliser le projet de renouvellement des panneaux pédagogiques.

1. Contexte et enjeux

Dans le cadre du label Géoparc mondial UNESCO, le territoire compte actuellement 20 géosites aménagés, répartis comme suit :

- 9 géosites sur le territoire de **Thonon Agglomération**,
- 6 géosites sur le territoire de la **CCPEVA**,
- 5 géosites sur le territoire de la **CCHC**.

L'aménagement de ces géosites date de **2015**. Ils constituent aujourd'hui la **vitrine du label UNESCO**, tant pour les habitants que pour les visiteurs.

Depuis leur création, l'**entretien courant des mobiliers et panneaux pédagogiques** est assuré avec rigueur par les EPCI concernés (CCHC, CCPEVA, Thonon Agglomération) ainsi que par l'ONF, en mobilisant leurs services internes et/ou des prestataires externes (en particulier, le fabricant Pic Bois).

Ce travail est conduit en **coordination étroite avec le Pôle Géoparc du SIAC**, qui fournit les fichiers des panneaux et anime une mise en commun des retours d'expérience afin d'optimiser les choix techniques et de maîtriser les coûts d'entretien.

2. Projet de renouvellement

Depuis 2025, le Géoparc a initié un travail d'anticipation en préparation du projet de renouvellement des contenus pédagogiques des panneaux. Ce projet répond à plusieurs facteurs :

1. **L'ancienneté des contenus** (mise en page, graphisme, modalités de vulgarisation) ;
2. **L'évolution structurelle et/ou paysagère** de certains géosites depuis leur aménagement initial ;
3. **L'obligation de mise en conformité** avec le nouveau logo et la charte des Géoparc mondiaux UNESCO, (un point d'amélioration issue de la réévaluation du Géoparc) ;
4. **Le retour d'expérience de près de 10 années** d'usage des mobiliers et panneaux.

Ce projet vise ainsi à :

- Garantir une **qualité d'accueil et d'interprétation** à la hauteur des exigences du label UNESCO ;
- Proposer une **expérience de découverte renouvelée, plus lisible et plus attractive** pour les publics.

Le renouvellement des panneaux pédagogiques des 20 géosites aménagés a été anticipé dans la convention 2024-27 mise en place avec le CD74, « Le Département étudiera toute demande de subvention du SIAC liée au renouvellement du mobilier en place, et pourrait accorder une subvention en investissement allant de 0 jusqu'à 30 % du coût des équipements. ».

3. Travail d'inventaire et de diagnostic réalisé

Afin de disposer d'une vision précise et partagée de l'existant, un **travail d'inventaire approfondi et de diagnostic** de chacun des mobiliers et des panneaux des 20 géosites a été mené en interne par le service Géoparc, en collaboration avec les services des EPCI concernés.

Objectifs de l'inventaire

- Dresser un **état des lieux précis** des panneaux en place (géolocalisation, état, pertinence de l'implantation) ;
- Apprécier les **conditions d'accessibilité** pédestre au regard, notamment, des schémas de randonnée existants et, plus largement, la **qualité globale de l'accueil sur chaque géosite**.

Méthodologie et livrables

- Création d'une **base de données SIG** recensant la géolocalisation des **153 panneaux** présents sur les 20 géosites ;
- Constitution d'une **banque photographique** des panneaux existants ;
- Élaboration d'une **fiche de visite pour chaque géosite**, précisant :
 - les conditions d'accueil,
 - les équipements en place,
 - l'état général des panneaux,
 - les points techniques à examiner
 - les éventuelles problématiques observées sur site ;
- État des lieux par géosite du **nombre de panneaux par typologie** (totem, panneau-drapeau, lutrin, payscope, etc.)

À ce jour, **l'état des lieux est finalisé**.

4. Principaux enseignements de l'état des lieux

L'analyse réalisée met en évidence les constats suivants :

- De manière générale, les géosites et leurs panneaux présentent un **bon état global**, résultat d'un entretien régulier et de qualité assuré par les collectivités et gestionnaires ;
- Néanmoins, **certains panneaux apparaissent dégradés** et nécessitent une **intervention à court terme** afin de maintenir une qualité d'accueil satisfaisante, conforme à l'image du Géoparc mondial UNESCO.

Une **synthèse détaillée de cet état des lieux est jointe en annexe** à la présente note.

5. Suites proposées à la démarche

Afin de poursuivre le projet de manière concertée et opérationnelle, il est proposé :

- **L'organisation d'une réunion technique en février** avec les EPCI gestionnaires, visant à :
 - présenter l'état des lieux réalisé,
 - consolider collectivement les constats,
 - examiner les points techniques identifiés.
- À l'issue de cette consolidation, disposer d'une **vision affinée du nombre de panneaux concernés**, permettant :
 - l'élaboration d'un **budget prévisionnel**.
Pour information, cette opération nécessite le démontage, la rédaction de nouveaux contenus, la mise en page et l'installation des nouveaux panneaux. La fabrication des panneaux seule a été évaluée à près de 90 000 €TTC).
 - la définition d'un **calendrier opérationnel** pour la refonte des contenus et le renouvellement des panneaux.

Ce projet pourrait s'inscrire dans le cadre de la **Convention de partenariat Haute Savoie Nature entre le SIAC et le Département de la Haute-Savoie**, avec un **démarrage prévisionnel à l'automne 2026**, incluant le lancement des consultations et marchés nécessaires.

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX DES MOBILIERS PÉDAGOGIQUES DES GÉOSITES AMÉNAGÉS
Annexe de la note BS du 28/01/2026

Gestionnaires des panneaux	Nom du site	Commune	Nombre de panneaux présents	ETAT GÉNÉRAL DES PANNEAUX*	Points techniques à examiner
CCHC	Lac de Vallon	Bellevaux	11		>> Projet de réaménagement en cours dans le cadre des ENS : questionnement sur le maintien ou non du géoscope en entrée de site; le déplacement de ceratins mobiliers en adéquation avec les itinéraires pédestres retenus; la volonté d'ajout d'un panneau relatif à la flore du site avait été évoqué par le service environnement de la CCHC.
	Lac des Ecoles	Les Gets	7		>> Vérification et mise à jour des informations faune-flore des panneaux compte-tenu de l'évolution de la zone-humide (auprès du service environnement de la CCHC ?)
	Lac de Montriond	Montriond	8		>> Le site fait l'objet d'une reconfiguration dans le cadre de l'installation d'un nouvel espace muséographique du Géoparc.
	Belvédère de Reyvroz	Reyvroz	2		>> Evaluer la possibilité de déplacer le mobilier sur le parvis derrière l'église, compte tenu de la fermeture paysagère depuis l'emplacement actuel (le développement d'arbres réduit le champ de vision et la présence d'aménagements privés sur une parcelle attenante altèrent la qualité paysagère du géosite.
	Ardoisières de Morzine	Morzine	22		>> Moindre visibilité du totem à côté de l'OT/arrêt de bus et excentré du la halle >> Bon état général des panneaux qui ont été réinstallés à la suite de la réfection de la halle.
	Lac des Mines d'Or	Morzine	7		>> Révision du contenu du géoscope devenu obsolète (renvoi à un sentier thématique sur les oiseaux)
	Belvédère de Tréchauffé	La Forclaz	7		>> Présence de 2 panneaux drapeaux au niveau du Col du Grand Taillet initialement pensé pour l'accès de randonneurs raquettes l'hiver. Maintien à questionner selon la plan de balisage pédestre hivernal.
	Gorges du Pont du Diable	La Vernaz	3		>> Validation à mener concernant le maintien du totem à proximité des toilettes sèches (vérification du statut foncier : parcelle communale ou privée). >> Nouveau mobilier prévu dans le cadre des 3 espaces muséographiques du Géoparc
ONF	Forêt Ivre	Vailly	6		>> Redéfinir le plan de circulation pédestre et la signalétique directionnelle à la suite de la mise en place d'une passerelle
CCPEVA	Lac des Plagnes et Cubourré	Abondance	7	remise en état en cours	>> Dans le cadre du projet ENS de revalorisation du site, orientation actée vers la suppression du totem et l'intégration de son contenu sur les futurs panneaux de l'espace d'accueil. >> Contenu du géoscope à examiner en concertation avec la commune et la fédération de pêche.
	Mont Bénand	Bernex	13		>> Questionnement sur la nécessité non de mettre en place des conventions d'occupation pour les mobiliers implantés sur des parcelles privés.
	Panorama de Pré Richard	Bernex	3		>> Absence d'indication de la présence et de la localisation des panneaux depuis l'espace de stationnement : proposition d'ajouter une signalétique directionnelle en lien avec les itinéraires de randonnée pédestre. >> Qualité paysagère du site affectée par la présence d'une antenne de téléphonie, générant un décalage entre le cadre perçu et l'expérience attendue sur un site Géoparc.
	Col de Bassachaux	Châtel	7		>> Un mobilier (lutrín) est moins visible et accessible en raison du stationnement possible de véhicules devant
	Panorama de Champeillant	Féternes	7		>> Questionnement sur le plan de circulation piétonne envisagé par la commune et sur la sécurisation des cheminements depuis le nouveau parking ; opportunité d'ajouter une signalétique directionnelle adaptée.

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX DES MOBILIERS PÉDAGOGIQUES DES GÉOSITES AMÉNAGÉS
Annexe de la note BS du 28/01/2026

Gestionnaires des panneaux	Nom du site	Commune	Nombre de panneaux présents	ETAT GÉNÉRAL DES PANNEAUX*	Points techniques à examiner
	Marais du Maravant	Saint-Paul-en-Chablais	4		>> Proposition d'ajouter une signalétique directionnelle depuis le parking . >> Coexistence de deux dispositifs pédagogiques sur le site : réflexion à mener sur une éventuelle harmonisation.
	Site de Bise	La Chapelle d'Abondance Vacheresse	4		>> Pertinence de la localisation du totem en bord de route à questionner. Son installation sur site classé avait été non autorisé initialement. >> Absence sur site d'une information Géoparc indiquant la présence de panneaux.
b	Châteaux d'Allinges	Allinges	10		>> Absence des panneaux au niveau du banc-pupitre du belvédère >> 3 panneaux-drapeau sont implantés au départ de sentier non balisé et/ou sans stationnement.
	Pierre à Martin	Ballaison	6		>> Signalétique directionnelle manquante >> Questionner l'accès et une signalétique depuis Thénrière si le projet de sentier se réalise
	Vouas du Lyaud	Le Lyaud	6	un panneau dégradé et un autre obsolète	>> Projet de réaménagement envisagé par la commune : révision globale du plan de circulation et de la signalétique à prévoir. >> Mise à jour de panneau nécessaire au regard de la volonté de maintenir le Vouas Beudet à l'écart de toute fréquentation >> Proposition d'ajout d'un panneau (définir sa dimension) sur un ancien emplacement du Symasol.
	Marais de Chilly	Loisin et Douvaine	8		>> Accès au site depuis Loisin non sécurisé (voie carrossable) et absence de balisage pour rejoindre le géosite depuis le totem. >> Réflexion à mener sur le plan de circulation pédestre et la signalétique directionnelle du site >> Présence d'un panneau à la Fontaine de Véringes, site excentré du géosite et situé hors sentier pédestre balisé >> Vérification à mener avec les services compétents (TA) concernant l'actualité des contenus liés à la biodiversité, au regard de l'évolution des milieux.
	Château de Ripaille	Thonon-les-Bains	6	un panneau fortement dégradé	>> Présence de différents types de panneaux (Natura 2000, Arboretum, Géoparc) à l'entrée de la forêt de Ripaille pouvant nuire à la lisibilité et à la valorisation du site : réflexion à engager sur un éventuel regroupement ou une meilleure hiérarchisation.
		TOTAL	154	*Vert : bon état Orange : état dégradé des contenus des panneaux OU état dégradé du géosite	

« Temps forts 2026 » Géoparc mondial UNESCO du Chablais autour de la thématique annuelle du pastoralisme

Contexte

Le Géoparc mondial UNESCO du Chablais organise chaque année des « temps forts » visant à valoriser le label UNESCO, les richesses du territoire et les enjeux de préservation des géopatrimoines et patrimoines associés. Une thématique annuelle est définie, en 2026, il s'agit du pastoralisme et du terroir à l'occasion de l'**Année internationale des parcours et du pastoralisme**. La thématique est mutualisée à l'échelle des Géoparcs de France, un dossier de presse national sera à cette occasion produit.

L'année 2026 s'inscrit dans un **contexte particulier avec la présence du G7** sur la période des Semaines des Géoparcs européens, temps traditionnellement investi avec une programmation. Il est proposé, dans cette perspective d'étaler des temps forts, événements au fil de l'année.

La **coordination et la mutualisation** des actions avec les partenaires du territoire resteront au cœur de cette démarche.

Les actions 2026 s'appuieront notamment sur :

- les **Journées Nationales de la Géologie**
- les **Semaines des Géoparcs européens - 23 mai au 14 juin** (programmation réduite);
- les **Mardis du Géoparc - juillet et août** ;
- les Journées du Patrimoine (valorisation de l'espace muséographique de Ripaille)
- la **Fête de la Science** et les **Semaines du Développement Durable - octobre**.

Partenaires mobilisés

Les partenaires associés sont :

- les **services concernés des EPCI** ;
- les **médiateurs et partenaires du Géoparc** ;
- les **offices de tourisme**.
- les **bibliothèques et médiathèques**
- la **SEA**

La thématique « **Pastoralisme et terroir** » permettra de :

- valoriser le lien entre pastoralisme, écosystèmes et cultures traditionnelles ;
- sensibiliser aux bénéfices des pratiques pastorales face au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité ;
- mettre en avant leur rôle dans le développement de systèmes alimentaires durables.

Modalités de mise en œuvre

- collaborer avec les partenaires : mutualisation de la communication et/ou co-construction d'événements
- privilégier une **communication numérique** avec la création d'un **gabarit commun de valorisation des actions**, garantissant cohérence et lisibilité.

Il est proposé au Bureau syndical de prendre acte de ces orientations et d'en valider les principes généraux de mise en œuvre.